

Conditions Spécifiques TV payante d'Orange

Le client atteste du pouvoir, de l'autorité et de la capacité nécessaires à la conclusion et à l'exécution des obligations prévues aux présentes.

ARTICLE 1. CONDITIONS GÉNÉRALES APPLICABLES

Les présentes Conditions Spécifiques relèvent, des Conditions Générales d'Abonnement des offres Internet à la carte, des Conditions Générales d'Abonnement des formules Orange Internet, des conditions générales d'abonnement Net, des conditions spécifiques Les Optimales Orange, ou des Conditions Spécifiques TV ou Conditions Générales d'Utilisation de la TV pour les Pros, des conditions spécifiques d'abonnement à une option net et unik ou net et mobile, selon l'offre d'accès souscrite par le Client.

Les formulaires ou Conditions Particulières par lesquels le client (ci-après « le Client ») souscrit aux bouquets de chaînes payants (ci-après « les Offres »), objets des présentes et les fiches tarifaires jointes en annexe font partie intégrante des présentes Conditions Spécifiques.

ARTICLE 2. DESCRIPTION ET CONDITIONS D'ACCÈS AUX OFFRES

2.1 Les présentes Conditions Spécifiques ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles France Télécom met à la disposition du Client domicilié en France métropolitaine dans les zones de couverture (zone géographique au sein de laquelle France Télécom fournit les Offres), les Offres pour ses besoins propres dans le cadre d'un usage strictement personnel et privé. Le contenu des Offres, leurs dates et les conditions de disponibilités sont décrits dans la fiche tarifaire jointe en Annexe. Il est expressément convenu que la desserte par satellite de la TV d'Orange est réservée aux clients dont la ligne ne permet pas de recevoir la TV directement par ADSL.

2.2 Les Offres sont réservées aux Clients ayant activé la TV d'Orange (hors TV par Ma Ligne) dans le cadre des offres Internet à la carte, les formules Orange Internet, les offres Net, Internet TV téléphone, les Optimales Orange, les options net et mobile, les options net et unik, et pour les pro dans le cadre des offres Internet Pro, Internet et Téléphone Pro et Optimales Internet Téléphone Pro à des fins strictement personnelles et privées.

2.3 le Client devra par ailleurs disposer d'un décodeur spécifique et compatible. Dans l'hypothèse où le Client n'en dispose pas à la souscription d'une Offre, il sera procédé à un échange préalablement à sa souscription.

2.4 Le Client peut cumuler plusieurs Offres.

2.5 En cas de souscription de l'option multi-écran TV et d'une Offre, le Client bénéficie de l'Offre automatiquement sur son autre poste TV sans coût supplémentaire.

2.7 Pour avoir accès aux Offres proposées en Haute Définition (ci-après « HD »), le Client doit être titulaire d'une offre ou option d'accès incluant la fonctionnalité HD, disposer d'un décodeur spécifique et compatible et d'un poste de télévision compatible HD.

ARTICLE 3. PROGRAMMATION

3.1 Le Client prend note que la diffusion des chaînes est conditionnée à l'accord de ces dernières et du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA).

3.2 Dans ce cadre, les chaînes TV peuvent être diffusées via telle technologie et ne pas l'être sur une autre. Ainsi selon la technologie utilisée par le Client pour réceptionner la TV d'Orange, certaines chaînes peuvent ne pas être proposées.

3.3 France Télécom attire de surcroît l'attention du Client sur la vigilance qu'il doit apporter sur le visionnage par des mineurs des programmes TV.



Conformément à la recommandation du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) du 15 décembre 2004 encadrant la diffusion des programmes de TV dits de catégorie V comprenant les œuvres cinématographiques interdits aux mineurs de moins de 18 ans et les programmes pornographiques ou de très grande violence, un système de double verrouillage est automatiquement mis en place dans le cadre du service de TV numérique et non désactivable. Pour accéder aux programmes de catégorie V, le client doit utiliser un code personnel d'accès spécifiquement dédié à cet usage. La création de ce code est obligatoire même lorsque le Client n'envisage pas de visionner de tels programmes. Le Client doit préserver la confidentialité de ce code personnel.

France Télécom rappelle au Client que le visionnage de programmes de catégorie V peut entraîner des troubles durables chez les mineurs, et que toute personne qui permet à un mineur d'accéder à ce type de programmes s'expose aux sanctions pénales prévues à l'article 227-22 du Code Pénal (jusqu'à 5 ans d'emprisonnement et 75 000€ d'amende).

Par ailleurs, conformément aux recommandations du Conseil supérieur de l'audiovisuel et du ministère de la santé, France Télécom porte à la connaissance du Client le message suivant : Regarder la télévision, y compris les chaînes présentées comme spécifiquement conçues pour les enfants de moins de 3 ans, peut entraîner chez ces derniers des troubles du développement tels que passivité, retards de langage, agitation, troubles du sommeil, troubles de la concentration et dépendance aux écrans.

3.4 France Télécom peut être amenée à modifier sans préavis tout ou partie des programmes annoncés afin de respecter les prescriptions du CSA.

ARTICLE 4. INSTALLATION ET MISE EN SERVICE

4.1 Installation par le client du Décodeur

Dans l'hypothèse où le Client doit procéder à l'installation du décodeur préalablement à l'accès à l'Offre, il doit se conformer au processus détaillé dans le guide d'utilisation du décodeur TV.

4.2 Mise en service

La mise en service est effective dans un délai maximum de quatre vingt seize (96) heures. Ce délai de mise en service est valable dans l'hypothèse où le Client dispose de la TV d'Orange au moment de la souscription d'une des Offres et à compter de la date de disponibilité de l'Offre souscrite.

France Télécom est fondée à facturer l'Offre à compter de la date de mise en service telle que définie ci-dessus.

ARTICLE 5. ASSISTANCE

En cas de difficultés liées à l'installation et à l'utilisation du décodeur suite à l'échange, le Client peut contacter le service d'assistance téléphonique à l'installation, au numéro et aux horaires indiqués dans le guide d'utilisation du décodeur TV.

Dans les autres hypothèses, le Service Client compétent est celui que le Client contacte pour toute question relative à la TV d'Orange et décrit dans le contrat dont dépendent les présentes Conditions Spécifiques.

ARTICLE 6. DURÉE - RÉSILIATION

Selon l'Offre souscrite, soit le contrat est conclu pour une durée de un (1) mois renouvelable tacitement sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties jusqu'à 3 jours avant le dernier jour du mois calendaire en cours soit il est conclu pour une durée indéterminée avec une période initiale de douze (12) mois au jour de la souscription ou si la date de souscription est antérieure à la date de mise à disposition à compter de cette dernière.

En cas de résiliation par le Client au cours de la période initiale d'Abonnement, il reste redevable des mensualités restant dus jusqu'à la date d'échéance de sa période initiale d'abonnement.

Le Client peut résilier l'Offre de plein droit en se connectant sur le site <http://maboutique-internet.orange.fr>, sur simple appel au 700 pour les clients des offres net et mobile ou net et unik. La demande de résiliation prend effet à la fin du mois calendaire en cours, le client est facturé et reçoit ses chaînes jusqu'à cette date. Dans le cas d'une offre avec engagement de 12 mois, la résiliation n'est possible que par appel au service client (sauf conditions de résiliation spécifiques précisées dans le cadre d'une promotion particulière).

Le Client prend note que dans l'hypothèse où le contrat par lequel il dispose de l'accès à la TV numérique Orange se trouvait suspendu ou résilié et ceci pour quelque raison que ce soit, les présentes Conditions Spécifiques seraient de plein droit suspendues ou résiliées. Dans ce cadre, en cas de résiliation du contrat précité pendant sa période initiale pour motif légitime, les présentes Conditions Spécifiques seraient résiliées dans les mêmes conditions sans facturation des mensualités restant dues.

Ces Conditions Spécifiques de la TV payante prévalent sur toute version antérieurement datée.

ARTICLE 7. PRIX

Le tarif des Offres est précisé dans la fiche tarifaire jointe en annexe.

ARTICLE 8. RESPONSABILITÉ

8.1 Responsabilité de France Télécom

France Télécom n'est pas responsable sous quelle que forme et de quelle que manière que ce soit du contenu des programmes des chaînes composant les Offres ainsi que de l'usage que le Client en fait.

8.2 Responsabilité du Client

Le Client prend toutes les mesures nécessaires pour veiller personnellement aux précautions à prendre, à l'occasion du visionnage qui pourrait être fait par un mineur des programmes.

Le Client est seul responsable de son usage de l'Offre et de tout préjudice, direct, matériel causé par lui-même à France Télécom ou à des tiers. Cette responsabilité s'applique notamment en cas de dommages causés par un matériel non conforme aux préconisations du guide d'installation et d'utilisation.

ARTICLE 9. DROIT DE RÉTRACTATION

En cas de souscription à distance, le Client, personne physique agissant à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité professionnelle ou commerciale, bénéficie d'un délai de rétractation de sept (7) jours francs à compter de l'acceptation de l'offre.

Lorsque ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le Client peut exercer ce droit par courrier en l'adressant à :

Orange TV payante
TSA 10018
59878 LILLE CEDEX 9

Conformément à l'article L 121-20-2 du Code de la Consommation, le Client qui accepte d'utiliser le Service via son abonnement avant la fin du délai de sept (7) jours francs renonce expressément à bénéficier de son droit de rétractation

FICHE TARIFAIRE

Offre de TV payante d'Orange du 24 mars Mars au 27 avril 2009

- **Orange cinéma séries** : 12 € / mois. Engagement de 12 mois - pour toute souscription entre le 05/03/09 et le 27/04/09 promotion pendant 3 mois (dont le mois en cours) avec faculté de résiliation librement l'option sur son espace client sur orange.fr au plus tard le dernier jour de la promotion, minuit.
- **bouquet thématique** : 9,90 € / mois incluant les chaînes suivantes : RTL9, AB1, Mangas, Escales, Toute l'Histoire, Chasse et Pêche.
 - **Chaînes non accessibles pour les abonnés Orange dont la TV est desservie par satellite** : Sport+, Foxlife, Boomerang, Sailing Channel, ESPN Classic, Odyssée, Motors TV, The Karaoke Channel, Canal Jimmy, Paris Première, Teva.
- **bouquet ciné** : 9,90 € / mois incluant les chaînes suivantes : Action, Ciné FX, Ciné Polar,
 - **Chaînes non accessibles pour les abonnés Orange dont la TV est desservie par satellite** : Cinecinema Culte, Cinecinema Classic, Cinecinema Star, TCM.
- **bouquet jeunesse (Non accessible pour les abonnés Orange dont la TV est desservie par satellite)** : 4,90 € / mois incluant les chaînes suivantes : Piwi, Teletoon, BabyTV, Footschool TV.
- **bouquet musique (Non accessible pour les abonnés Orange dont la TV est desservie par satellite)** : 4,90 € / mois incluant les chaînes suivantes : M6 Music Hits, M6 Music Club, M6 Music Black. Au 28 avril 2009, l'offre s'enrichit avec l'arrivée de Trace Tropical et des contenus à la demande musicaux, et passe à 5,00 € /mois.
- **OM TV max (Non accessible pour les abonnés Orange dont la TV est desservie par satellite)** : 3,90 € / mois incluant la chaîne OM TV et les Videos à la demande du club.
- **OL TV max (Non accessible pour les abonnés Orange dont la TV est desservie par satellite)** : 3,90 € / mois incluant la chaîne OL TV et les Videos à la demande du club.
- **Girondins TV max (Non accessible pour les abonnés Orange dont la TV est desservie par satellite)** : 3,90 € / mois incluant la chaîne Girondins TV et les Videos à la demande du club.
- **bouquet chinois (Non accessible pour les abonnés Orange dont la TV est desservie par satellite)** : 6,90 € / mois incluant les chaînes suivantes : CCTV 4, Phoenix CNE, CCTV Divertissement, Hunan Satellite TV, China Movie, Beijing TV, Dragon TV, Guangdong Southern TV.
- **bouquet arabe (Non accessible pour les abonnés Orange dont la TV est desservie par satellite)** : 4,90 € / mois incluant les chaînes suivantes : Rotana Clip, Rotana Moussica, Rotana Tarab, Rotana Khaleejiah, Rotana Cinéma, Rotana Zaman.
- **bouquet lusophone (Non accessible pour les abonnés Orange dont la TV est desservie par satellite)** : 3,90 € / mois incluant les chaînes suivantes : TV Record, SIC International.
- **bouquet italien (Non accessible pour les abonnés Orange dont la TV est desservie par satellite)** : 4,90 € / mois incluant les chaînes suivantes : Rai Uno, Rai Due, Rai Tre, Rai Edu 1, Rai Edu 2, Rai 24 news.
- **bouquet anglophone (Non accessible pour les abonnés Orange dont la TV est desservie par satellite)** : 4,90 € / mois incluant les chaînes suivantes : Travel Channel, Boomerang, TCM, ESPN classic.
- **bouquet berbère (Non accessible pour les abonnés Orange dont la TV est desservie par satellite)** : 6 € / mois incluant les chaînes suivantes : Berbère Télévision, Berbère Musique, Berbère Jeunesse.
- **bouquet polonais (Non accessible pour les abonnés Orange dont la TV est desservie par satellite)** : 4,90 € / mois incluant les chaînes suivantes : TVN International, TVP Kultura, TVP Historia, TVP Info.
- **bouquet adulte** ⁽¹⁾ : 8,90 € / mois incluant les chaînes suivantes : XXL, Dorcel TV.
 - **Chaînes non accessibles pour les abonnés Orange dont la TV est desservie par satellite** : Private Spice.
- **Pink X** ⁽¹⁾ **(Non accessible pour les abonnés Orange dont la TV est desservie par satellite)** : 8,90 € / mois incluant Pink X.
- **bouquet HD (Non accessible pour les abonnés Orange dont la TV est desservie par satellite)** : 4,90 € / mois incluant les chaînes suivantes : National Geographic HD, Luxe TV HD, Melody Zen HD et I Concerts HD. Pour les clients ADSL, offre soumise à éligibilité à la HD. Pour tous les clients, nécessité de détention d'un téléviseur compatible HD relié au décodeur via un câble HDMI.

Prix TTC valables en France métropolitaine au 24/03/2009 hors coûts liés à la TV des offres internet haut débit Orange : forfait Internet choisi (à partir 24,90€/mois - normeIP- hors promotion).

Les offres de la TV payante d'Orange ne sont pas disponibles pour les clients TV par ma ligne.

Chaînes TV disponibles au 24/03/2009 sous réserve de l'accord des chaînes et du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA).

⁽¹⁾ réservée aux adultes - code adulte nécessaire.